novembre 2019

Élections municipales 2020

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars.

Pour être en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi en vigueur, il sera procédé, dans le courant de l'année 2019, aux radiations des électeurs qui ne répondent plus aux nouvelles conditions d'inscription sur la liste électorale. Ils seront avisés par courrier. Voir l'article en page 4.

Saison culturelle

La saison culturelle de la Communauté de communes a ouvert sa 3e saison en septembre. Programme disponible en mairie et sur le site internet : cc-cazalssalviac.fr

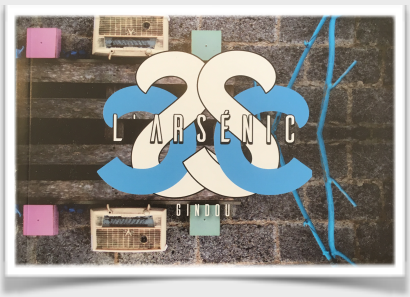

Edito...

Ce "Petit Marminiacois » vient compléter les informations que nous avons pu donner en cours d'année lors de diverses rencontres. Il est bon de rappeler que toutes les délibérations ainsi que les comptes et budgets détaillés sont régulièrement affichés et tenus à votre disposition en mairie.

Le projet important de cette année est bien sûr l'aménagement de la salle des fêtes qui va être transformée pour répondre au mieux à vos demandes et celle des associations. Les travaux de la maison Gary ont également débuté ce mois-ci. Ils consistent à en faire un accueil temporaire pour des artistes en résidence au Foyer, pour des amis que vous aimeriez loger pendant leur séjour ou des visiteurs de passage.
Récemment vous avez reçu un journal faisant état de quelques activités de la communauté de communes Cazals-Salviac à laquelle nous appartenons.
N'hésitez pas à vous connecter sur le site **cc-cazalssalviac.fr** pour vous tenir informés des actions en cours. Vous pouvez aussi demander un rendez-vous à ce sujet. Si nous vous devons l'information, il ne faut pas oublier que vous avez le devoir de la chercher par tous les moyens.

Nous observons plus que jamais l'éloignement des services nécessaires à la vie quotidienne mais à l'échelle de notre communauté de communes nous faisons tout notre possible pour que les services au public soient accessibles à tous. C'est ainsi que, afin de vous éviter des déplacements longs et coûteux, l'accueil en mairie par notre secrétaire, complété par les agents des trois maisons de services au public (MSAP) à Salviac, Cazals ou Frayssinet-le-Gélat vont vous aider dans ces démarches devenues souvent compliquées et désormais dématérialisées sur internet.

Certes notre société évolue, pas toujours dans le bon sens. Je suis persuadé que ses effets négatifs pourront être atténués si dans notre quotidien nous adoptons une attitude responsable et humaniste. Nous devons être nombreux à le faire car le pouvoir de trop peu de personnes s'amplifie chaque jour et façonne le monde dans leurs propres intérêts. C'est curieux et angoissant de voir comment ce comportement arrive parfois à séduire. Mais il est aussi rassurant de savoir que la culture et l'éducation peuvent être les meilleures armes contre la bêtise, l'arrogance et l'obscurantisme. Aux armes citoyens...

André Bargues

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2017 (Fonctionnement)		145 750,61
REPORTS DE L'EXERCICE 2017 (Investissement)	15 924,31	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	178 495,56	243 463,85
SECTION D'INVESTISSEMENT	94 325,40	39 775,58
RESTES À RÉALISER au 31/12/2018	81 471,98	
TOTAL	370 181,25	428 990,04
RÉSULTAT		**58 808,79**

Dépenses

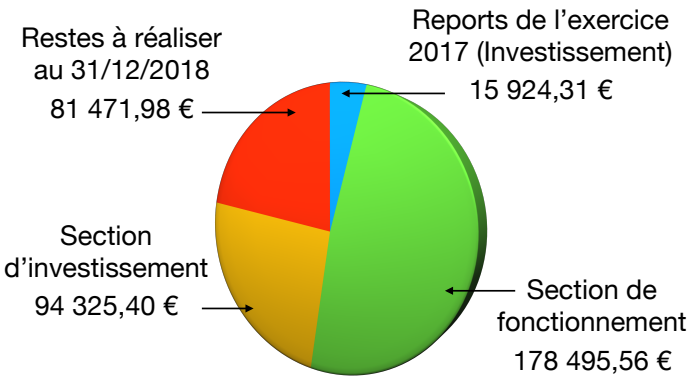

Recettes

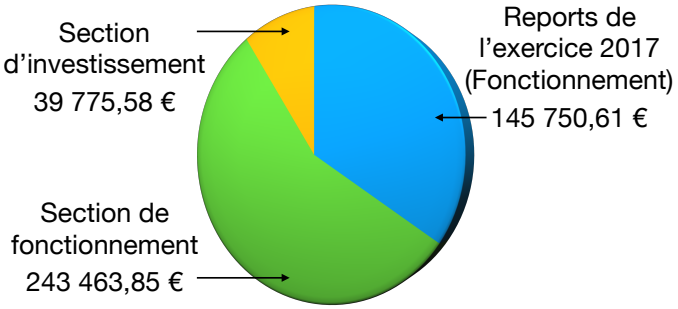

Les Subventions

AAPPMA (Pêche) : 50 €

APE Côté Cour (parents d'élèves du RPI) : 150 €

Atelier Danse de Marminiac : 500 €

Cercle d'Automne : 50 €

École des Métiers (Cahors) : 160 €

Entente Football Cazals-Montcléra : 150 €

FNACA : 80 €

FSE (Foyer socio-éducatif du Collège de Salviac) : 350 €

Musée de la Résistance et de la Déportation : 30 €

Musique en Bouriane : 500 €

La Pétanque Marminiacoise

Un grand merci à l'association La Pétanque Marminiacoise pour tout son travail en animant notre village en été avec ses soirées pétanque ainsi que ses concours de belote en hiver. En 2018 l'association a organisé une marche et une soirée Belote et a récolté 726,53 € qu'elle à reversé au profit du Téléthon.

Service à la personne

Pour le maintien à domicile, aide à la personne, le portage de repas, les services ménagers.

Aide à domicile

Appel gratuit 0 805 69 69 46
www.lotaideadomicile.com
lad@epl-lad.org

Adresse postale :
LAD, 48 rue Montaudié,
46000 CAHORS

l'ADMR

Tél : 05 65 35 02 95
info46@fede46.admr.org

Service public à proximité

MSAP (Maisons de services au public)

Espace multimédia de Salviac
05 65 41 62 43

Espace multimédia de Cazals
05 65 22 88 58

Espace multimédia de Frayssinet-le-Gélat
05 65 36 61 87

Les administrations concernées sont : CAF, CPAM, Pôle Emploi, CARSAT, MSA, SIV, ERDF, Mission Locale; ADIL et Banque de France.

BUDGET 2019

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS 2018 (FONCTIONNEMENT)		58 808,79
SECTION DE FONCTIONNEMENT	297 283,00	238 474,21
SECTION D'INVESTISSEMENT	353 025,89	504 972,00
RESTES À RÉALISER 2018	81 471,98	
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	70 474,13	
TOTAL	**802 255,00**	**802 255,00**

Dépenses

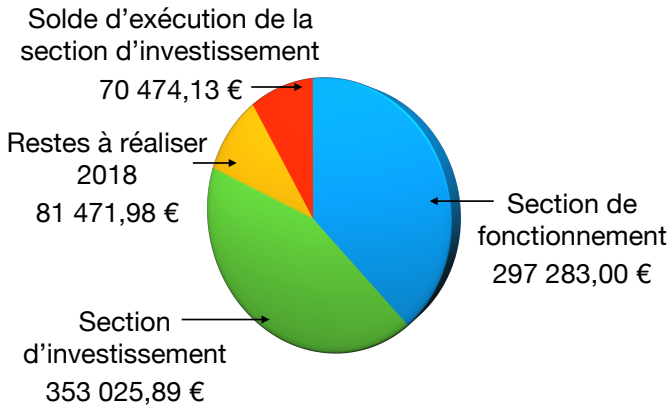

Recettes

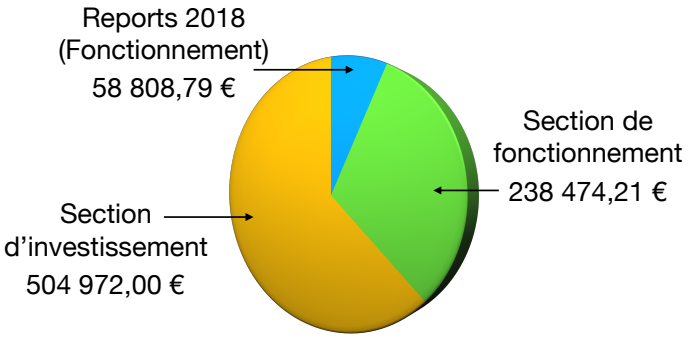

Vote des taux des quatre taxes directes locales

Les taux des taxes n'ont pas été augmentés. Ils s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux.

	Taux 2018	Taux 2019	Produit 2019
Taxe d'habitation (TH)	6,71 %	6,71 %	39 072,00
Taxe foncière bâti (TFB)	3,15 %	3,15 %	12 821,00
Taxe foncière non bâti (TFNB)	42,30 %	42,30 %	7 403,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10,90 %	10,90 %	3 957,00
Total			63 253,00

Économiser l'eau

En moyenne, chaque Français consomme près de 150 litres d'eau par jour. C'est trois fois plus qu'il y a 30 ans. On peut économiser cette denrée précieuse en adoptant quelques bons réflexes…

Chasse d'eau : 36 litres par jour et par personne partent dans les toilettes. Êtes-vous équipés d'un mécanisme de chasse d'eau économique ? Sinon, placez une bouteille lestée de sable dans le réservoir pour diminuer sa contenance.

Robinet : Pensez à fermer le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents et le rasage. Faites de même le temps de vous savoner pendant votre douche. Vous pouvez en plus installer un embout économiseur (mousseur ou aérateur) bon marché sur le robinet et le pommeau de douche.

Véhicule : Nettoyez votre voiture dans une station de lavage, moins consommatrice d'eau grâce à un système de recyclage.

Réparation : Réparez sans attendre vos robinets et chasses d'eau. Les fuites peuvent représenter jusqu'à 20% de la consommation totale d'un foyer.

Recyclage : Par exemple, conservez l'eau utilisée pour laver les fruits et légumes et arrosez les plantes avec.

Collecte : Installez des récipients, ou mieux, une citerne à la descente des gouttières pour récupérer l'eau de pluie. Utilisez-la pour arroser les fleurs, la pelouse, le jardin …

Bouchons d'amour

Un container pour collecter les bouchons en plastique (**uniquement de bouteilles de lait, eau et jus de fruit**) est à votre disposition à la mairie. Cette collecte est au profit de l'association "les bouchons d'amour" qui aide les personnes handicapées.

Encombrants

On trouve trop souvent des encombrants devant les bacs poubelles alors que ceux-ci doivent être amenés à la déchetterie (matelas, appareils ménagers, bois, plantes, ciment et pesticides…). Les horaires des déchetteries sont :

Cazals: route de Montcléra
lundi : 14h-18h
mercredi : 9h-12h
jeudi : 14h-18h
vendredi : 14h-18h
samedi : 9h-12h

Salviac: route de Dégagnac
mardi : 14h-18h
mercredi : 14h-18h
jeudi : 9h-12h
vendredi : 9h-12h
samedi : 14h-18h

État Civil 2019

Naissance
Tiago PLANCHE à Lafuste, le 19 juin

Mariages
Max LEON et Johanna BOUYE, le 11 mai
Michel GALIACY et Marie-Laure CROCHARD, le 18 mai
Marcus PADDON et Susan GAYDOS, le 1er juin
David GARRIGOU et Sarah MARES, le 17 août
Florian BARGUES et Aurélie BESSOU, le 24 août

Décès
Didier SAMIE, Lacastelle, le 8 janvier
Jean-Claude LABROUE, Lédrier, le 22 janvier
Simone Odette MONTAGNE, ép. LABROUE, Lédrier, le 10 février
Sylviane TETREL, le Bourg, le 20 février
Artur FACHADA, Valadié, le 3 mars
Miette RICHARD, épouse ROUILLER, Les Cazettes, le 4 juin
Raoul BARGUES, Benauge, le 20 juin
André DELCAMP, Jouanery, le 26 juin
Filippo JANSEN, Bouteille, le 31 août
Roger BELMON, Pech Imbal, le 8 septembre

Ensemble, recyclons plus de verre !

Fin mai au eu lieu la signature d'une nouvelle convention entre le Syded et la Ligue contre le cancer : elle prévoit une évolution d'un don versé, qui sera réévalué à la hausse et deviendra proportionnel aux quantités de verre collecté chaque année. Tout type de verre peut être déposé dans le récup'verre, sauf les verres de table cassés. Enfin, n'oubliez pas de mettre le bouchon ou le capsule au tri !

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Investissements 2019

Salle polyvalente

Les travaux de rénovation et d'extension ont démarré fin juillet. Une salle mise aux normes, une cuisine et un bar moderne, une acoustique améliorée et un confort nouveau vous accueilleront dès le premier trimestre 2020.

Dénomination des voies et numérotation des habitations

La démarche est lancée avec l'assistance du SDAIL (syndicat départementale d'aménagement et d'ingénierie du Lot). Le coût de cette intervention s'élève à 1520€. La réunion publique, organisée le 25 juillet, sous la halle, a permis d'informer les habitants sur cette procédure et l'incidence sur leur adresse postale. Après la validation de cette opération, toutes les habitations auront un numéro. Le lieu-dit sera conservé. Tous les habitants seront informés de leur nouvelle adresse.

Liste électorale

Depuis le 1er janvier 2019, les conditions d'inscription sur une liste électorale ont été modifiées. Pour pouvoir voter, il faut bien sûr être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral).

Afin de faciliter la participation des personnes qui remplissent pour la première fois les conditions d'inscription sur les listes électorales, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) inscrit automatiquement sur les listes électorales :

•les personnes qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans) ;

•les personnes qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité) ;

•les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge.

Qui peut être électeur ?

Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour demander une inscription sur les listes électorales :

•Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

✦posséder la nationalité française (cf. « L'inscription sur les listes électorales complémentaires » pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne autre que la France),

✦être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour.

✦jouir de ses droits civils et politiques.

•Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, ou de sa qualité de contribuable.

Où s'inscrire ?

•Soit à la mairie de son domicile ;

•Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;

•Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans ;

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

•Par internet, en utilisant le site **www.service-public.fr**

•Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées.

Le Maire, seul, et non plus la commission administrative, procède aux inscriptions et radiations des électeurs. Une commission de contrôle composée de 3 membres : Jean-Luc MARTEL, André TANIS et Solange CERVELLIN, est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et obligatoirement avant chaque scrutin. **La prochaine clôture de la période d'inscription sera le vendredi 7 février 2020**. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.